

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 mai 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-05-155

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
 - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 ;
4. Adoption des procès-verbaux ;
 - 4.1. Séance ordinaire du 4 avril 2011 ;
 - 4.2. Séance extraordinaire du 19 avril 2011 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et dépenses au 30 avril 2011 ;
9. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
10. Demandes de soumissions ;
 - 10.1. Parc informatique ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
 - 13.2. Nomination du directeur adjoint ;
 - 13.3. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge ;
 - 13.4. Création d'une équipe et du comité en recherche des causes et circonstances en incendie ;
14. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 14.1. Demande d'autorisation ;
 - 14.1.1. Ferme Dalhousie inc. ;

15. Centre multifonctionnel ;
 - 15.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 15.1.1. Travaux additionnels ;
 - 15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres ;
 - 15.3. Prolongation d'embauche de monsieur Louis-Charles Guay ;
16. Développement résidentiel ;
 - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 16.1.1. Acquisition de terrains ;
17. Demande de subventions ;
 - 17.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
18. Centre municipal ;
 - 18.1. Entretien ménager ;
19. Parcs municipaux ;
 - 19.1. Désignation de noms ;
20. Assurances générales ;
 - 20.1. Ajout de protections et primes ;
21. Journal Entre-Nous ;
 - 21.1. Proposition - nouveau visuel ;
22. Station d'épuration ;
 - 22.1. Travaux à autoriser ;
23. Divers ;
24. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

2011-05-156 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, présenté par monsieur Denis Brousseau de la firme Blanchette, Vachon et Associés.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-05-157 4.1. Séance ordinaire du 4 avril 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
 APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-05-158 4.2. Séance extraordinaire du 19 avril 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
 APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2011-05-159

Monsieur Luc Royer - déclaration de transmission

ATTENDU QUE les articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales relatifs à la correction de l'assiette de voie publique permettent à une municipalité d'acquérir les parcelles excédentaires sans être assujettie à la procédure ordinaire d'expropriation ;

ATTENDU QUE la municipalité désire régulariser l'emprise selon l'occupation du chemin public et de son aménagement à l'intersection du chemin de front de Dalhousie et du rang Saint-Jacques, lots 3 028 184-P, 3 028 185-P et 3 028 187-P ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-12-375, la municipalité a approuvé la description technique déposée par Arpent-Expert inc. concernant ladite régularisation d'emprise de chemin ;

ATTENDU QUE la municipalité a publié deux (2) avis dans un journal diffusé sur le territoire identifiant le terrain visé par la présente résolution ;

ATTENDU QUE ladite assiette de voie publique bénéficie de droits acquis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Me Paule Thibodeau, notaire, à procéder à une déclaration de droits acquis auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la publication au registre foncier, relativement à la régularisation de l'emprise selon l'occupation du chemin public et de son aménagement à l'intersection du chemin de front de Dalhousie et du rang Saint-Jacques, lots 3 028 184-P, 3 028 185-P et 3 028 187-P, au coût estimé à sept cent dollars (700,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2011-05-160

Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. -réservation de kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore réserve un (1) kiosque, au coût de quatre cent soixante-sept dollars et neuf cents (467,09 \$), incluant les taxes, lors de la tenue de l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 19 au 24 juillet 2011.

Adoptée

La Fondation Le Crépuscule - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

2011-05-161

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Réal Turgeon, maire, à participer au tournoi de golf de la Fondation Le Crépuscule, qui se tiendra le 8 juillet 2011 au Club de Beauce à Sainte-Marie, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables, incluant voiturette et souper.

Adoptée

2011-05-162 **Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Réal Turgeon, maire, à participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 15 septembre 2011 à Frampton, au coût de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$), taxes non applicables, incluant voiturette et souper.

Adoptée

2011-05-163 **Défi-Santé 5/30 - déjeuner reconnaissance**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de monsieur Réal Turgeon, maire, et madame Hélène Jacques, conseillère, au déjeuner reconnaissance et dévoilement des grands gagnants du Défi-Santé 5/30, qui se tiendra le 18 mai 2011 à Saint-Elzéar, au coût total de soixante dollars (60,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2011-05-164 **Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches - matinée des communications**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Réal Turgeon, maire, à participer à la première édition de la «Matinée des communications en Chaudière-Appalaches» qui se tiendra le 6 mai 2011 à Scott, au coût de quarante dollars (40,00 \$), taxes non applicables, incluant le repas du midi.

Adoptée

2011-05-165 **Musée ferroviaire de Beauce - brunch bénéfice**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,

APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Roger Dion, conseiller, à assister au brunch bénéfique du Centre d'interprétation ferroviaire de Vallée-Jonction, qui se tiendra le 15 mai 2011 à Vallée Jonction, au coût de seize dollars (16,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2011-05-166 Revenu Québec - inscription à ClicSÉQUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame Angèle Brochu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit nommée représentante auprès de Revenu Québec et autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée

Le conseil poursuit l'analyse du dossier relativement à l'entretien et au déneigement de la rue du Déménageur.

Monsieur le maire rencontrera la responsable de l'équipe d'animation locale de Saint-Isidore relativement à leur implication pour la tenue de certaines activités.

Le conseil convient de procéder à l'épandage de calcium sur les accotements d'une partie de la route du Vieux-Moulin où l'on retrouve des résidences et ce, afin de minimiser le soulèvement de poussière lors du passage des tracteurs.

Le conseil transmet l'invitation pour le 23^e souper annuel des jeunes gens d'affaires qui se tiendra à Sainte-Marie le 11 mai 2011 au Comité de développement industriel.

Le maire assistera à une rencontre d'échange et d'information de la région Chaudière-Appalaches, organisée par Hydro-Québec, qui se tiendra à St-Georges le 16 mai 2011.

Le maire, accompagné d'un conseiller, participera à la 8^e édition du salon «Quartier municipal des affaires» qui se tiendra le 5 mai 2011 lors de la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec.

Le maire participera à une rencontre d'échange en vue de dresser un bilan global des démarches effectuées dans le cadre des chantiers de restauration de la rivière Le Bras et du ruisseau Fourchette, qui se tiendra le 5 mai 2011 au Centre municipal à Saint-Isidore.

Le conseil convient de ne pas se porter acquéreur dans l'immédiat du terrain situé au 107, route Coulombe, étant donné que la municipalité doit entreprendre diverses actions au niveau des étangs, du réseau d'aqueduc, etc. avant d'être en mesure de permettre de nouvelles constructions dans le périmètre urbain.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- souper réseautage des gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce ;
- édition gratuite d'un agenda 2011 par Éditions Média Plus Communication inc. ;
- commandite à la 3^e édition du Relais pour la vie ;
- candidature en hommage aux bénévoles auprès de l'Unité régionale de loisir et de sports ;
- contribution financière à la campagne «J'adopte un livre» de l'École Vision Beauce ;
- participation à la 9^e assemblée générale annuelle de la Mutuelle des Municipalités du Québec ;
- candidature au «Prix de la citoyenneté» auprès de Citoyenneté et Immigration Canada ;
- tournoi de golf de la fondation du Cœur Beauce-Etchemin.

2011-05-167 7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1140 à 1154 inclusivement et chèques nos 7933 à 8015 inclusivement (le chèque no 7938 étant annulé, totalisant huit cent trente-deux mille quatre cent trente-et-un dollars et vingt cents (832 431,20 \$))

DONT

Jacques Caron inc.	1 449,53 \$ payé à même le fonds des activités de fonctionnement
--------------------	--

Génivar inc.	10 339,09 \$ payé à même le fonds des activités de fonctionnement
--------------	---

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2011.

9. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

10. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2011-05-168 10.1. Parc informatique

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'équipements informatiques aux deux (2) fournisseurs suivants :

- PG Solutions
- Solutions informatiques G A inc.

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu du directeur des travaux publics suite à sa participation au congrès de la COMBEQ.

11.1. Travaux à autoriser

2011-05-169 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Stabilisation de ponceau	
Rang St-Laurent	1 993,69 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	
Nettoyage de fossés	
Rue Desjardins (hauteur des 4 et 5)	1 162,03 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

Adoptée

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2011.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2011.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

13.1. Demandes du directeur

2011-05-170 IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

6 tags de rassemblement	54,34 \$
6 vignettes de stationnement	54,34 \$
12 cartes MSP	54,68 \$
6 clips pour cartes MSP	2,19 \$

Fournisseur : Médimage inc.

Inspection de 8 échelles portatives 391,90 \$

Fournisseur : Inspections d'échelles Denis Thibault

10 bloqueurs de portes 119,62 \$

1 courroie d'amorçage pour P-509 14,81 \$

Fournisseur : Aréo-Feu

QUE le conseil autorise l'achat, si nécessaire, d'une pompe portative auprès d'un fournisseur spécialisé, au montant estimé à quinze mille deux cent six dollars et quatorze cents (15 206,14 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnel à ce que la P509 soit non réparable.

Adoptée

13.2. Nomination du directeur adjoint

Sujet reporté.

2011-05-171

13.3. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour les services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois (3) ans et ce, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le conseil s'engage à verser pour la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge un montant annuel équivalent à quatorze cents (0,14 \$) per capita pour l'année 2011 et quinze cents (0,15 \$) per capita pour les années 2012 et 2013.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-05-172

13.4. Création d'une équipe et du comité en recherche des causes et circonstances en incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QUE la connaissance des origines des incendies est le fondement de toute politique de prévention efficace et lorsque les causes et circonstances d'un incendie sont connues, il est alors plus facile de les éradiquer par la mise en œuvre d'actions concrètes et donc, de limiter les pertes matérielles ;

ATTENDU QUE pour permettre de rencontrer les objectifs 1.1, 7.3 et 8.1 du schéma de couverture de risques, la création d'une équipe régionale et l'implantation d'un comité pour les recherches des causes et circonstances d'un incendie est nécessaire ;

ATTENDU QUE le candidat choisi devra avoir et posséder les exigences minimales pour faire partie de l'équipe régionale et du comité en recherche des causes et circonstances d'un incendie, soit :

- Être pompier au sein d'un service incendie dans la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Avoir cinq (5) années d'expérience comme pompier ;
- Avoir une formation de base en RCCI reconnue par l'ENPQ (15 heures) ;
- Avoir une bonne connaissance en informatique de la série Office ;
- Être disponible à suivre de la formation ;
- Avoir un permis de conduite de classe 4A valide ;
- Avoir un excellent sens de l'observation et de gestion de dossiers ;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire ;

ATTENDU QUE pour la première année de la mise en œuvre des objectifs 1.1, 7.3 et 8.1, la personne choisie devra suivre une formation pour une mise à jour d'environ quinze (15) heures en recherche des causes et circonstances d'un incendie par une personne qualifiée ;

ATTENDU QU'une fois appelé, le ou les membres de l'équipe régionale en RCCI sont considérés comme faisant partie du service d'incendie qui en fait la demande et sont couverts par la police d'assurance de la municipalité hôte tandis, que le coordonnateur en sécurité incendie et le préventionniste de la MRC demeurent couverts par la police d'assurance de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à la recherche (salaires, frais de déplacement, repas, etc.) seront facturés à la municipalité qui en fait la demande, et ce, au taux en vigueur dans la municipalité de provenance du membre de l'équipe de recherche ;

ATTENDU QUE tous les dossiers doivent être traités de façon strictement confidentielle, les membres de l'équipe de recherche des causes et circonstances d'un incendie devront signer un contrat de confidentialité avec les autres services incendies de la MRC ;

ATTENDU QU'un formulaire de recherche des causes et circonstances d'un incendie standardisé est disponible, toutes les municipalités sont encouragées à l'utiliser afin d'uniformiser les méthodes et de faciliter les discussions lors de la mise en commun des expériences ;

ATTENDU que les membres de ladite équipe régionale se réuniront au minimum une fois l'an, plus si requis, et qu'une portion de cette rencontre annuelle devra inclure les représentants de la Sûreté du Québec et de la Sûreté municipale de Sainte-Marie afin de valider les procédures, discuter des problèmes et de solutions possibles et de transmettre toute information jugée pertinente ;

ATTENDU que la coordination des différentes activités du groupe telles que la planification des mises à jour, les rencontres, les formulaires, le maintien à jour des coordonnés auprès des centrales, etc. seront confiées au coordonnateur incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST APROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité Saint-Isidore autorise monsieur Éric Paradis, directeur du service en sécurité incendie, à faire partie de l'équipe et du comité régional en recherche des causes et circonstances d'un incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

14.1. Demande d'autorisation

2011-05-173 14.1.1. Ferme Dalhousie inc.

CONSIDÉRANT QUE Ferme Dalhousie inc. est propriétaire des lots 3 028 110, 3 028 111, 3 028 112 et 3 028 113 au cadastre du Québec, situés dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de cinquante-quatre hectares et cinquante-trois centièmes (54,53 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Dalhousie inc. désire procéder à l'extraction d'une butte de tuf pour remise en culture sur une partie des lots 3 028 110, 3 028 111 et 3 028 112, sur une superficie d'environ dix mille deux cent mètres carrés (10 200 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'autorisation demandée est trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme Dalhousie inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'extraction d'une butte sur une partie des lots 3 028 110, 3 028 111 et 3 028 112 à des fins d'améliorations culturales.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

15.1. Ronam Constructions inc.

2011-05-174 15.1.1. Travaux additionnels

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le paiement au montant de sept mille neuf cent quarante-deux dollars et soixante-six cents (7 942,66 \$), incluant les taxes, concernant des travaux additionnels effectués au Centre multifonctionnel à Ronam Constructions inc.

Adoptée

15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15.3. Prolongation d'embauche de monsieur Louis-Charles Guay

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

16. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

16.1.1. Acquisition de terrains

Sujet reporté.

17. DEMANDE DE SUBVENTIONS

2011-05-175

17.1. Budget discrétionnaire au député provincial

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant deux cent quarante-cinq mille dollars (245 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • revêtement mécanisé de la chaussée | 200 000,00 \$ |
| • rechargement de routes et fossés | 35 000,00 \$ |
| • remplacement de ponceaux | 10 000,00 \$ |

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur Janvier Grondin une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

18. CENTRE MUNICIPAL

2011-05-176

18.1. Entretien ménager

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, pour une durée de deux (2) ans, au montant forfaitaire de vingt-et-un mille quatre cent trente dollars (21 430,00 \$), pour la période du 10 juin 2011 au 9 juin 2013, soit un montant annuel de dix mille sept cent quinze dollars (10 715,00 \$) pour chacune des années.

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à douze dollars (12,00 \$).

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

19. PARCS MUNICIPAUX

19.1. Désignation de noms

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a effectué un sondage auprès de la population, par le biais du journal Entre-Nous, relativement à la dénomination des noms de deux parcs municipaux ;

2011-05-177

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les appellations suivantes concernant deux (2) parcs municipaux situés sur le territoire :

- **Domaine-du-Vieux-Moulin**
Parc des Oiseaux
- **Parc derrière l'aréna**
Parc de l'Aréna

Adoptée

20. ASSURANCES GÉNÉRALES

20.1. Ajout de protections et primes

Sujet reporté.

21. JOURNAL ENTRE-NOUS

21.1. Proposition - nouveau visuel

Sujet reporté.

22. STATION D'ÉPURATION

2011-05-178

22.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants à la station d'épuration, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

1 automate combiné avec interface graphique	3 377,88 \$
1 sonde de niveau incluant l'installation	1 703,18 \$
<i>Fournisseur : CWA Mécanique de procédé</i>	

Adoptée

23. DIVERS

Aucun sujet.

2011-05-179

Ajournement de l'assemblée à 20 h 50

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 50.

Adoptée

2011-05-180 Réouverture de l'assemblée à 21 h 05

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 05.

Adoptée

2011-05-181 15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de fournitures en sports, entretien, services et autres pour le Centre multifonctionnel auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Contrat d'entretien annuel du système de climatisation <i>Fournisseur : Accair inc.</i>	2 534,31 \$
5 poubelles murales à déchets	853,01 \$
5 poubelles à recyclage	381,25 \$
5 couvercles pour poubelles à recyclage <i>Fournisseur : Jacques Caron inc.</i>	170,89 \$
Lettrage des poubelles de recyclage	58,10 \$
Lettrage du lutrin <i>Fournisseur : Lettrage A. Turgeon</i>	39,87 \$
Système de sécurité intrusion pour bibliothèque	939,88 \$
Caméras de surveillance	4 186,74 \$
Moteur de porte, corridor école, excluant l'installation <i>Fournisseur : Alarme V.E.C.</i>	1 637,05 \$
8 bloqueurs de portes	66,44 \$
Quincailleries diverses <i>Fournisseur : Matériaux St-Isidore</i>	56,94 \$
Ajout d'un contact d'alarme de chauffage	831,35 \$
Remplacement sonde de programmation <i>Fournisseur : Les Services technologiques A.C. inc.</i>	262,62 \$
Grille pour scène 16' x 17' <i>Fournisseur : Électro light inc.</i>	341,78 \$
Escalier pour scène <i>Fournisseur : Soudure Jean-Luc Nadeau</i>	569,63 \$

Barils à clés 552,54 \$
Fournisseur : Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) ltée

Adoptée

2011-05-182 15.3. Prolongation d'embauche de monsieur Louis-Charles Guay

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-73, la municipalité de Saint-Isidore a procédé à l'embauche temporaire de monsieur Louis-Charles Guay comme responsable du démarrage des activités au Centre multifonctionnel et ce, pour une période de deux (2) à trois (3) mois ;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir l'engagement de monsieur Guay afin de finaliser le démarrage dudit Centre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à prolonger le contrat de monsieur Louis-Charles Guay, aux mêmes conditions, comme suit :

- Mai 2011 : 16 hres/sem. (+ sur appel)
- Juin 2011 : 8 hres/sem. (+ sur appel)
- À compter de juillet 2011, sur appel seulement et ce, au taux horaire de vingt dollars (20,00 \$).

Adoptée

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2011-05-183 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 15.

Adopté ce _____ 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
